

# Le Registre des Prestations de Services Externalisés

Nom	Relation	Montant (f.)
Jehan pomlatic		x. lb.
Seuencor	son frere.	ly. f.
Gull le trompecur		xxvj. f.
Jehan dandin	père	vij. lb.
hincice la lamere	père	xxvj. f.
celtre robert beault		lxij. f.
Jaquez de courbeul		x. f.
Le gendre nicholas poillatne	double.	xl. f.
nicholas poillatne.		xlj. f.
La suer la fame		xxvj. f.
celtre heude de lecole	père	x. f.
Pierre de maartois.	père	xx. f.
Renoul de crespi.	père	xij. f.
nicholas le voiguerign.	père	vij. f.
La fame feu richart de mli.	père	xx. f.
Gaut le charreier	père	xxvij. f.
nicholas lenglois.	père	xxij. f.
Jehan diez aut.	père	xx. f.
Pierre de mauz		xx. f.
Thomas lenglois	père	lx. f.
Jehan son fuiz.		

  

Titre	Relation	Montant (f.)
La rue pierre chat par le ranc ou il demeure		
Jehan lescor filz feu Geseior	père	xxvj. f.
Michiel son frere	père	xxvj. f.
Renoul de bourbon	père	xx. f.
Pierre chazart.	père	xx. f.
Pierre de hōme	père	xxij. f.
Pierre lorbatteur.		lxij. f.
celtre pierre de nonancourt.		vij. f.
La rue de cole fue		
Richart poile haste	père	xx. f.
Renaul de leniz	père	vij. f.
Renbor a la pie au lyon	père	vij. f.
Jehan lenglois le viel.	père	lxij. f.
Jehan spendeloune.	père	vij. f.
Renue de vaubeign.		xxvj. f.
La rue leste dite par la barce		
Jehan de saucheuvel		vij. lb.
Berran son gendre	père	lx. f.
Dam le canus	père	vij. lb. vij. f.
Gile d'aurueil.	père	vij. lb. xxij. f.

extrait du Rôle de la Taille à Paris - Archives Nationales

Temps de lecture : 4 mn

Les exigences règlementaires en matière d'encadrement des Prestations de Services Externalisés se sont resserrées ces dernières années.

Le Registre des Prestations de Services Externalisés (RegPSE) est une composante essentielle d'une **gestion saine et active** des risques des sous-traitants.

## Le RegPSE : obligation ou bonne pratique ?

Si le Registre des Prestations de Services Externalisés est une obligation pour les banques et les assurances, c'est une bonne pratique qui contribue à rassurer les régulateurs pour les autres entreprises de services financiers.

Il implique que la relation avec chacun des fournisseurs est activement gérée et que des alternatives sont étudiées ou testées pour les **prestations de services essentiels externalisés** (PSEE).

En effet, l'entreprise reste toujours responsable des services externalisés.

## Le RegPSE : un outil essentiel

Le RegPSE a vocation à devenir

- un **tableau de bord** essentiel pour la gestion des risques en donnant une vue globale sur les fournisseurs de services, sur une base consolidée pour un groupe et une base détaillée pour chacune des entités.
- un **outil de planification** des interventions du contrôle périodique et des revues des prestataires, qui font souvent intervenir des équipes centralisées de deuxième ou troisième ligne de défense.

## Le RegPSE et le dispositif RGPD.

Toutes les entreprises se conforment au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) depuis mai 2018.

Rappelons que le RGPD impose

- un recueil préalable du consentement et une information claire sur l'utilisation des données personnelles
- une liste des activités de traitements des données personnelles.
- l'exercice de droits d'accès, de rectification, d'interrogation et d'opposition sur ces données
- des analyses d'impacts sur la vie privée en cas de risque pour les droits et libertés des personnes et de transfert de données en dehors de l'UE
- le recensement et le suivi des opérations externalisées comportant des traitements de données personnelles
- la désignation d'un **délégué à la protection des données** (DPO)

**Le RGPD a un objectif de protéger les données personnelles**, dans lequel les parties prenantes comme les fournisseurs de prestations externalisées jouent un rôle important.

Le RegPSE est le tableau de bord de la gestion des sous-traitants, **garantie de continuité des services**, en quantité et en qualité, **selon leur criticité**. Il inclut les prestations externes qui ne comportent pas de données personnelles.

Une partie des informations pour le RGPD sont similaires au Registre des PSE. Donc, dans un souci d'optimisation, **unifier les informations communes** crée la cohérence entre les deux sujets.

## Mettre en place un RegPSE

Sur le fond, l'exigence est **une base de données relativement simple** avec une cinquantaine de champs, avec quelques masques de saisie, des écrans de restitution et des rapports. Un premier cahier des charges a même été même écrit par les régulateurs (Rapport final sur les orientations relatives à l'Externalisation, publié par l'European Banking Authority le 25 février 2019).

Toutefois, la mise en place va dépendre fortement de la **maturité en gestion de processus** et du **niveau souhaité d'intégration** au système d'information de l'entreprise.

Les grandes entreprises ont défini leurs propres standards de cybersécurité et elles préfèrent souvent une intégration forte avec leur système d'information. Les bases **utilisateurs internes, fournisseurs, contrats, contrôle permanent et contrôle périodique** peuvent être connectées ou peuvent alimenter le RegPSE, selon les organisations.

Les autres entreprises peuvent souvent se contenter d'un fichier type Excel. Il faut bien sûr prévoir une sauvegarde permettant un retour arrière et la possibilité de retrouver les auteurs de modifications, comme Sharepoint. Cela devient un peu complexe à gérer s'il y a plusieurs dizaines de prestations à suivre. Il y a aussi des solutions basées sur une petite base de données avec une piste d'audit. Ces solutions permettent de réaliser des rapports standards comme liste par criticité, planning des revues, export de base au format CSV pour le régulateur.

La difficulté de la création du registre est le **besoin d'exhaustivité** lors de sa constitution.

## Une gouvernance préalable

**La qualité du registre est le reflet de la qualité de la gouvernance en place.**

Les différents acteurs doivent connaître leur rôle dans la décision d'externalisation et dans l'utilisation de services externalisés.

Département	Responsabilités
<b>Direction</b>	Définition de la politique d'externalisation - Validation des PSEE - Présidence des comités de pilotage avec les prestataires
<b>Opérations</b>	Définition des KPI - Animation des Comités opérationnels avec les prestataires - Réalisation des contrôles de niveau 1 des processus internes
<b>Contrôle Permanent</b>	Réalisation des contrôles de niveau 2 pour les processus internes et certains processus externalisés,
<b>Contrôle Périodique</b>	Réalisation des audits (notamment sur site)
<b>Risques</b>	Analyse les dépendances et les criticités (revue des risques) - Définition des KRI - Définition des atténuations
<b>Achats</b>	Organisation des appels d'offres - Gestion des revues périodiques des prestataires
<b>Juridique</b>	Négociation des contrats
<b>Gestion des Processus</b>	Documentation des macro-processus - Organisation les Comités d'Approbation des Changements - Etude et test des alternatives pour les PSEE - Cogestion du PCA avec l'informatique
<b>Protection des Données</b>	Supervision des traitements ayant des données personnelles - Vérification du consentements des personnes à l'usage des données et de leur exercice de leurs droits - Analyses d'impacts (droits et liberté, hors UE)

Tableau 1

La gouvernance est souvent définie dans la **politique d'externalisation** qui fixe les rôles et responsabilités des parties prenantes. Le tableau 1 en est une illustration.

Quand les acteurs se sont approprié le dispositif, il n'y a plus qu'à vérifier le bon fonctionnement avec la mise en place d'indicateurs qui seront par exemple les minutes des comités et la tenue du calendrier des revues et des audits.

Ces indicateurs montreront la **capacité à maintenir le dispositif**.

## Conclusion

Le Registre des Prestations de Services Externalisés est un **indicateur du bon fonctionnement** de la gestion des sous-traitants ou le **prétexte à la mise en place** d'une meilleure organisation de contrôle.